

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

PORTUGAL. — Nous recevons des nouvelles de Lisbonne qui vont jusqu'au 25 août. La capitale est parfaitement tranquille, et il n'est pas question d'autre émeute pour le pain dans les provinces.

Le choléra a presque complètement disparu de Lisbonne; il y en a eu quelques cas à Cintra.

Le chemin de fer de Santarem à Carregado est, suivant les ingénieurs, en état d'être livré à la circulation. Le Roi et la famille Royale l'ont parcouru en se rendant de Cintra à Lisbonne. Mais un accident survenu à la locomotive a forcé la famille royale à faire à pied une partie du chemin.

(Constitutionnel.)

ÉTATS-UNIS. — Le *Morning-Post* du 1^{er} septembre a reçu par dépêche télégraphique de Liverpool, les nouvelles suivantes d'Amérique :

« *L'Asius*, qui a quitté New-Yorck, le 20 août, est arrivé hier dimanche à Liverpool.

« Le Président des Etats-Unis a, par une proclamation, convoqué le Congrès à se réunir en session extraordinaire le 21 août. On ne sait pas à quelle époque cette session doit se terminer.

« On a reçu des détails sur la tempête qui a éclaté à la Nouvelle-Orléans. Il paraît que les conséquences en ont été terribles. Last-Island, lieu de plaisance pendant l'été, a été complètement inondé, et environ 200 personnes y ont perdu la vie. L'île du Grand-Caillou, autre lieu en vogue pour les bains de mer, a aussi été très-maltraité; il y est mort environ 300 personnes. Le *Nautibus* a fait naufrage dans la tempête; tout le monde à bord a péri.

« La ville de Belize (Honduras) a été complètement détruite par le feu, le 17 juillet.

« La fièvre jaune continue de sévir à la Havane.

« Nous avons des nouvelles du Mexique jusqu'au 8 août. On annonce que le gouvernement prend des mesures actives contre Vidauri, qui, à ce que l'on pense, sera obligé de se soumettre.

« Un nouvel article a été ajouté à la Constitution, lequel garantit la tolérance religieuse. »

— Des nouvelles de Nicaragua, publiées par le *Times*, représentent la position de Walker comme

extrêmement précaire. Il n'est pas suivi par plus de 1.200 hommes de troupes, tout compris, tandis que Rivas, qui se prétend seul président légitime, se fortifie à Canendagua et a 3.000 hommes de troupes bien armées. (Constitutionnel.)

— Les nouvelles de Port-au-Prince sont du 1^{er} août. Elles ne contiennent rien de très-important. L'empereur Soulouque et les Dominicains reprenaient leurs relations amicales, et l'on faisait des efforts pour rendre durables ces bons rapports. (Idem.)

CHILI ET PÉROU. — Nous lisons dans le *Times* du 1^{er} septembre :

« Le bâtiment à vapeur *la Nouvelle-Grenade* est arrivé à Panama le 6 août avec des nouvelles de Valparaiso du 16, et du Pérou du 26 juillet.

« Les nouvelles du Chili ont un caractère entièrement local. Quoique les élections dans les républiques de l'Amérique du Sud produisent une grande agitation, tout était tranquille au Chili. Toutes les opinions étaient d'accord pour la réélection de don Manuel Montt comme président de la république pour une nouvelle période de cinq années.

« Le Ministre des affaires étrangères avait été interpellé sur les bruits qui s'étaient répandus d'une expédition qui s'organisait contre le Pérou. Il a été répondu que le gouvernement avait envoyé des instructions à toutes les autorités de Valparaiso, de la Conception et d'Atacama, pour prévenir toute tentative d'agression contre cette république.

« Le traité de commerce et de navigation conclu avec les Etats-Unis et soumis au congrès a été complètement approuvé.

« Un autre traité de commerce a été conclu avec le roi de Sardaigne; le conseil d'Etat l'a déjà approuvé.

« Il a été reconnu que les dollars et demi-dollars du Pérou sont de bas aloi. Le gouvernement du Chili a défendu de les recevoir dans les caisses publiques.

« Il n'y a pas de nouvelles du Pérou; le pays est tranquille et paraît prospérer.

« Dans l'Equateur tout est tranquille. Les élec-

tions se sont faites paisiblement. Le général Robler a été nommé président par une grande majorité. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 1^{er} septembre. — « Le prince Daniello a ordonné aux Monténégrins absents de leur pays, d'y retourner, sous peine de confiscation de leurs biens.

« On fait dans le Monténégro des achats considérables de matériaux de guerre. »

Hambourg, 2 septembre. — « La Cour supérieure de Kiel s'est partagée en deux parties égales; dans l'impossibilité de s'entendre, elle a déclaré ce soir son incompetence dans le procès du ministre Scheef. »

Londres, 2 septembre. — « D'après le *Dailys-News*, l'Angleterre a conclu un traité avec le Honduras. La question de l'Amérique centrale est résolue sans l'intervention de l'Amérique. »

Vienne, 2 septembre. — « L'Empereur, qui a reçu hier en audience particulière le prince Callimaki; partira demain pour la Carinthie.

« Des nouvelles de Constantinople, en date du 27, annoncent que M. de Boutenief a été reçu en audience solennelle par le Sultan.

« Le ministre de la guerre aurait donné sa démission et l'ambassadeur d'Espagne, M. de Souza, aurait reçu ses lettres de rappel. »

Marseille, 2 septembre. — « Le courrier de Constantinople, parti de cette ville le 25 août, annonce que M. de Boutenief a été reçu par Fuad-Pacha et le Grand-Visir.

« La *Presse d'Orient* explique le retard de la reddition de Kars par les Russes et s'attache à disculper ceux-ci de tout mauvais vouloir. L'amiral Stewart n'en continue pas moins sa croisière dans la mer Noire.

« Des lettres d'Athènes, du 26 août, assurent que la tranquillité est complète dans cette capitale et ajoutent que le gouvernement grec a ordonné le dessèchement de plusieurs lacs et d'autres travaux. D'après le *Moniteur grec*, des viguerons français

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Une corde avait été attachée à la fenêtre; elle plongeait à une grande profondeur dans l'abîme.

Mohammed disparut le premier.

Puis, quand il eut averti qu'il avait pris pied, un combat de générosité s'établit entre Meryem et Bel-Kadi.

— Enfin la jeune fille fut obligée de céder. — Les moments étaient précieux; on entendait déjà au loin les cris des zouaves qui gravissaient le sommet du plateau, tout retard pouvait devenir fatal; Meryem s'élança vers la fenêtre.

Mais, avant d'y atteindre, elle s'arrêta brusquement et revint en courant sur ses pas.

Elle tendit ses deux mains à Henry.

— Henry, dit-elle à voix basse, ce moment est solennel; peut-être ne vous reverrais-je plus jamais... Soyez heureux, et pensez quelquefois à la pauvre Meryem!

— J'ai bon espoir, Meryem, répondit Henry; mais hâtez-vous, je vous en prie... ou je ne réponds plus de rien.

— Je pars.

— Adieu donc, et merci!

— Adieu... adieu, Henry... je t'aime!

Et, en prononçant ces mots, Meryem ramena son

voile sur son visage et s'enfuit vers la fenêtre, par laquelle elle disparut comme avait fait son frère.

Les zouaves n'étaient plus qu'à quelques pas; Bel-Kadi n'eut que le temps de suivre Meryem, et il commençait à peine à descendre quand la porte, ébranlée avec énergie, vola en éclats au milieu de la chambre et livra passage au sergent Simonnet et à Polyte, accompagnés de quelques-uns de leurs camarades.

— Nous les tenons! s'écria Polyte en sautant dans la chambre.

— Où sont-ils? ajouta le sergent.

Et les zouaves qui les accompagnaient se mirent à fuir dans tous les coins, brisant les quelques meubles à coups de sabre, et renversant tout ce qui se présentait à eux.

Après cette perquisition infructueuse, Polyte revint un peu déconcerté vers Henry qui les avait laissés faire.

— Où diable sont-ils passés? demanda l'apprenti.

— Disparus! répondit Henry.

— Mais Meryem?

— Partie...

— Et Mohammed?

— Parti également...

— Et vous ne les avez pas retenus?

— Au contraire, j'ai fait mon possible pour assurer leur retraite.

— Eh bien, voilà une drôle d'idée... tout de même...

Les zouaves s'étaient rapprochés et formaient cercle. Simonnet fronçait le sourcil.

— Mais enfin, insista-t-il, quel chemin ont-ils pris?

Henry indiqua la fenêtre, et tous se précipitèrent de ce côté. — Mais le premier mouvement fut unanime, et un même cri de stupeur s'échappa de toutes les lèvres.

— Nom d'un petit bonhomme!... fit Polyte... en v'la un chemin de traverse!...

— Bah! ajouta Simonnet, il n'y a pas besoin de les suivre pour les attraper.

— Comment cela?

— Regarde bien...

Et le sergent, ayant tiré son sabre, en appliqua deux coups vigoureux sur la corde attachée à la fenêtre. — Le sabre était frais aiguisé; au second coup la corde fut coupée et roula dans l'abîme!

Les zouaves attendirent et écoutèrent.

Deux cris de détresse venaient de s'élever au milieu de la nuit, et les échos se les renvoyaient dans les profondeurs des ravins.

Puis tout se tut, et le silence retomba de nouveau sur cette immense et sauvage solitude.

XII. — LA CASQUETTE DU PÈRE BUGEAD.

Quand nous avons entrepris d'écrire ce récit, nous n'avons jamais eu l'intention de tracer un tableau complet de tous les engagements auxquels les zouaves se sont trouvés mêlés. A l'époque dans laquelle nous allons en-

ont été appelés pour créer des établissements destinés à la fabrication du vin, afin de procurer de meilleurs débouchés aux produits vinicoles du pays.»

Madrid, 1^{er} septembre. — La *Gazette* dément la nouvelle de la saisie du numéro du journal la *Espana*, qui contenait la défense du duc de Valence, et de la condamnation de son éditeur à une amende.

M. Zambrano est nommé ministre d'Espagne à Costa-Rica. M. Goni est nommé aux mêmes fonctions au Chili et M. Romea à l'Equateur. — Havas.

Les journaux de Constantinople du 21 nous arrivent ce matin seulement. Voici comment sont annoncés l'arrivée de l'envoyé russe et le départ de l'ambassadeur turc pour la Russie :

« M. de Boutenieff, envoyé extraordinaire de Russie près la Porte-Ottomane, est arrivé mardi, vers midi, à Buyukdéré, avec tout le personnel de sa mission, venant d'Odessa sur un bateau à vapeur russe portant pavillon marchand, mis à sa disposition par son gouvernement. Il a été reçu par M. Pisam, chef de la chancellerie.

» A cinq heures, il est arrivé au palais de Russie, à Péra, et tout de suite après, la nouvelle de son arrivée a été communiquée à la Porte par un drogman de l'ambassade.

» Mercredi, Kiamil-Bey, introducteur des ambassadeurs, s'est rendu à l'ambassade de Russie pour complimenter M. de Boutenieff de la part de la Porte.

» Mehemet-Kopresli Pacha, ambassadeur extraordinaire en mission spéciale près la cour de Russie, doit partir jeudi, à bord du *Feizi-Bahri* pour se rendre à Odessa et de là à Saint-Petersbourg. »

Il ne restait plus à Constantinople, le 21, que M. Blanchot, intendant-général, et MM. de Missie et Dubut, sous-intendant, qui ne devaient pas tarder à partir.

L'amiral lord Lyons ne quittera le Bosphore avec sa division navale qu'à la complète évacuation des territoires occupés par les armées alliées et russes, c'est-à-dire vers le 30 septembre, dit-on.

Le contre-amiral sir Houston Stewart est parti de Trébizonde, le 11 de ce mois, avec le *Hannibal* et le *Snake*, et s'est dirigé sur Anapa. Il croise dans la mer Noire sans but déterminé, dit le *Journal de Constantinople*, et il sera rallié par d'autres bâtiments vers la fin de la semaine.

Le corps d'armée de Batoum est dissout, et il ne reste à Chourouk-Sou que le 1^{er} bataillon de chasseurs et le 1^{er} bataillon du 4^e régiment de ligne, sous le commandement du colonel Moustafa-Bey. A cause des fortes chaleurs, ces troupes sont retirées à Sirana.

Le *Journal de Constantinople*, un peu embarrassé de l'attitude qu'il a pris dans l'affaire des Principautés, cherche des équivoques ; il veut distinguer entre l'union et la réunion des deux provinces. Nous ne poursuivons pas avec ce journal une discussion devenue oiseuse. Il se défend d'ailleurs de chercher à grossir les difficultés, il renie le caractère officiel qu'il avait cherché à se donner ; enfin il répond à des répliques sérieuses par des bouffonneries. Nous ne le suivons pas sur ce terrain. (*Constitutionnel*.)

trer, les zouaves furent, en effet, représentés par un ou deux de leurs bataillons dans la plupart des actions importantes qui eurent lieu. Au Jurjura, chez les Beni-Menasser, à la prise de la Smala, dans les beaux combats livrés par le général Bedeau à la cavalerie marocaine, et enfin à cette mémorable bataille d'Isly, on les retrouve partout avec leurs gros bataillons toujours bien commandés, avec leur tenue martiale et soignée, leurs fanfares éclatantes, leur même solidité, leur même élan.

On comprend qu'il nous serait bien difficile de les suivre à travers les détails de ces glorieux engagements ; nous avons dû, en conséquence, resserrer notre plan dans des limites rigoureuses, et rechercher, au milieu de tant de combats célèbres, ceux-là seuls qui pouvaient offrir un côté vraiment pittoresque, et conserver en même temps à notre action son cadre dramatique. On ne s'étonnera donc pas si dans le cours de ce récit nous négligeons certaines phases illustres de nos conquêtes d'Afrique, et l'on nous pardonnera si surtout le lecteur trouve dans les tableaux que nous ferons passer sous ses yeux tout l'intérêt que doivent comporter des ouvrages de la nature de celui-ci.

Ces réserves faites, nous reprenons notre narration.

Depuis longtemps déjà, la Kabylie se trouvait dans un état d'agitation, qu'entretenait avec un zèle fanatique le khalifa Ben-Salem, un des lieutenants les plus actifs d'Abd-el-Kader. Vers 1844, cette agitation prit un ca-

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Gazette de France*, sous la signature Alexandre Weill :

« Depuis 1847, je vais presque tous les deux ans à Bade. Une chose m'a frappé. Les joueurs, et surtout les joueuses, car ce sont toujours les mêmes, vieillissent si rapidement qu'on a de la peine à les reconnaître.

J'ai fait cette observation à un auteur allemand, et voici ce qu'il m'a répondu :

— N'avez-vous pas remarqué que les Allemandes sont vieilles à trente ans, tandis que les Allemands, surtout les savants et les poètes, se conservent jeunes et verts jusqu'à l'âge de soixante-dix ans ? C'est un phénomène qui a surpris bien des étrangers.

En voici la raison :

La femme allemande exclusivement vouée aux soins de son ménage, vit comme une plante. De bonne heure on lui coupe l'idéal, qui, seul, conserve la jeunesse et la santé.

L'Allemand, au contraire, à moins qu'il ne soit né philistin, a une vie idéale. Le savant et le poète dominant, adoptent et anéantissent, pour ainsi dire la matière. Ils n'ont point d'ambition. Ils se contentent de leurs modestes émoluments et abandonnent le reste à leur femme. Aussi se font-ils une seconde jeunesse à quarante-cinq ans et sont-ils blonds à soixante.

Vous devez avoir remarqué que toutes les femmes qui conservent longtemps leur jeunesse sont des femmes d'esprit, l'esprit étant le sel conservateur du corps. Eh bien ! un joueur est forcément un homme sans idéal. Un joueur ne sent rien pour l'art, ni pour la philosophie, ni pour la religion, il ne connaît que le jeu.

La femme, surtout, qui aime passionnément le jeu est un être nul, incapable d'une pensée élevée ; logiquement, forcément, elle manque d'esprit.

Elle ne vieillit pas parce qu'elle aime le jeu, mais elle aime le jeu parce qu'elle n'a pas d'idéal et qu'elle n'est qu'une créature terre à terre, jolie quelquefois, mais toujours vulgaire et rarement fidèle.

Je vous donne cette réponse pour ce qu'elle vaut. En tout cas, elle est ingénieuse.

Dernièrement à une distribution de prix, dans un village allemand, le mot suivant a été dit par une petite fille de sept ans, dont les parents avaient été forcés de quitter un appartement faute de pouvoir payer le loyer.

— Savez-vous l'histoire sainte, mon enfant ? demanda le recteur.

— Oui, Monsieur. — Connaissez-vous l'histoire de la création ? — Je sais que Dieu a tout fait.

— Pourquoi Adam et Eve ont-ils été chassés du Paradis ? Quel fut leur péché ?

L'enfant hésita un instant ; puis, en regardant fixement l'examineur, elle dit :

— Probablement on les a chassés parce qu'ils n'ont pas pu payer leur loyer.

Cette Allemande-là se conservera longtemps. »

CHRONIQUE LOCALE.

Nos fêtes seront magnifiques certainement ; déjà les étrangers arrivent en foule ; chaque maison,

ractère plus alarmant, et le gouverneur-général, qui ne pouvait se dissimuler l'importance des mouvements qui se préparaient, comprit que le moment était venu de frapper un grand coup, et résolut de porter la guerre dans les montagnes mêmes où se tenaient les Kabyles.

« Politiquement parlant, dit M. le général Daumas, à qui nous devons les meilleurs livres qui aient été écrits sur l'Algérie, la Kabylie est une espèce de *Suisse sauvage*. Elle se compose de tribus indépendantes les unes des autres, se gouvernant elles-mêmes, comme des cantons distincts, et dont la confédération n'a pas même de caractère permanent ni de gouvernement central. »

La Kabylie du Jurjura, celle dont nous allons nous occuper plus spécialement, occupe toute la superficie du vaste quadrilatère compris entre Delys, Aumale, Sétif et Bougie. Plus qu'aucune partie de l'Afrique, ce pays méritait, sous tous les rapports, d'attirer l'attention de la France. Il y avait mille bonnes raisons pour cela : son étendue, sa richesse, sa population, son voisinage d'Alger, source de quelques relations commerciales ; sa vieille renommée d'indépendance et celle d'inaccessibilité faite aux grandes montagnes qui la couvrent ; enfin, les circonstances tout exceptionnelles qui, depuis la rupture du traité de la Tafna, avaient signalé ce groupe de tribus guerrières comme le refuge de tous les vaincus.

Le maréchal Bugeaud venait d'être nommé gouverneur de l'Algérie, et ce choix disait assez que le gouverne-

chaque famille aura des hôtes. Qui ne serait ; en effet, désireux de voir et de connaître le duc de Malakoff, le vainqueur des Russes ?

Les demandes de cartes pour le carrousel de samedi sont plus nombreuses que jamais.

Hier au soir, une masse considérable des terres de la rue de la Comédie se sont affaissées dans les fondations de l'Hôtel-de-Ville, profondes de 6 à 7 mètres. Fort heureusement les ouvriers s'étaient retirés quelque temps auparavant pour dîner.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1856.

PROGRAMME.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ARTICLE PREMIER. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines, ovines et porcines.

ART. 2. — Un concours de labourage et d'animaux domestiques aura lieu le dimanche 14 septembre 1856, à dix heures, dans la commune de Vihiers, sur une pièce de terre dite la Grande Ouche, dépendant de la ferme de Lorchères, appartenant à M^{me} Boisavary, et exploitée par le sieur Pierre Poitou.

ART. 3. — Les concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

ART. 4. — MM. les Membres de la Société Industrielle de Maine-et-Loire et de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sont invités à honorer de leur présence ces solennités agricoles, et à délivrer les prix aux vainqueurs.

ART. 5. — Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement et des communes limitrophes, avec prière de lui donner la plus grande publicité. Ceux de ces fonctionnaires qui seront à proximité sont invités à assister au Concours.

ART. 6. — M. le Sous-Préfet de Saumur est invité à donner son approbation au présent et à prescrire les mesures nécessaires pour le maintien du bon ordre pendant le Concours.

ART. 7. — Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

ART. 8. — Des jurys différents, pris, autant que possible, en dehors des membres du Comice, et délégués par la Commission des Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque Concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin germain.

ART. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture du Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

CONCOURS DE LABOURAGE.

ART. 10. — A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage.

ment était décidé à renverser l'édifice d'Abd-el-Kader. Une expédition fut donc résolue vers cette époque, et le maréchal ne tarda pas à prendre toutes les mesures propres à en assurer le succès.

Huit mille hommes de toutes armes furent réunis à cet effet sous la *Maison-Carrée*, c'est-à-dire à quatre lieues d'Alger, et l'on n'attendit plus bientôt qu'un signal pour se mettre en route.

Ce ne fut pas long. La colonne expéditionnaire partit vers les derniers jours d'avril 1844, et campa successivement au bord de l'Oued-Khamis (1), près de la *Ferme du Bay*, puis enfin sous les grandes montagnes des Flissas. Quelques manœuvres stratégiques effectuées dans le but d'établir le centre des opérations de la colonne à Delys prirent encore quelques jours, et le 12, au point du jour, l'armée se remit en marche, appuyant sur sa gauche pour traverser l'Oued-Teça.

La veille, un gros rassemblement kabyle s'était formé en vue du camp français, à environ deux lieues, et les feux nombreux, allumés le soir sur toutes les crêtes voisines, avertirent le maréchal qu'il serait attaqué le lendemain.

Il fit bien vite passer le convoi et l'envoya sur une butte de la rive gauche de l'Oued-Teça, sous la protection d'un bataillon du 48^e. Tout le reste de l'infanterie mit sac à terre, sur les bords de la rivière, et vint se for-

(1) Oued, rivière.

Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

ART. 11. — Tout labourer qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

ART. 12. — Le labour devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, mesurés sur la terre qui n'aura pas été remuée, pour les charrues attelées de deux bêtes, et de vingt-cinq centimètres pour celles attelées de quatre bêtes.

ART. 13. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des labourers, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

ART. 14. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice Agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le Jury ait terminé son travail.

ART. 15. Cinq prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à dix-sept, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents.

Les prix seront :

- 1° Une baratte améliorée ;
- 2° Un coupe-racines ;
- 3° Un semoir à brouette ;
- 4° Une paire d'écréments de Limelle avec leurs tréteaux ;
- 5°

Celui des labourers qui aura remporté le premier prix, choisira parmi les objets offerts aux vainqueurs. Celui qui aura obtenu le second prix, choisira ensuite, et successivement les autres, dans l'ordre des nominations.

Chaque lauréat recevra en outre, deux exemplaires d'ouvrages sur l'agriculture.

ART. 16. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Espèce chevaline.

ART. 17. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières snivies d'un poulain :

- 1^{re} prime, 45 fr. 3^e prime, 25 fr.
- 2^e — 35 4^e — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

- 1^{re} prime, 40 fr. 3^e prime, 25 fr.
- 2^e — 30 4^e — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

- 1^{re} prime, 40 fr. 3^e prime, 25 fr.
- 2^e — 30 4^e — 20

Six primes aux mulets et mules nés en 1856 :

- 1^{re} prime, 35 fr. 4^e prime, 20 fr.
- 2^e — 30 5^e — 18
- 3^e — 25 6^e — 15

Espèces bovine, ovine et porcine.

ART. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

ART. 19. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

ART. 20. — Les animaux ayant obtenu des primes (aux concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur), ne pourront être admis à concourir que pour une prime supérieure à celles qu'ils auraient déjà obtenues. Ceux qui y avaient obtenu une prime précédemment, pourront en obtenir le rappel ; mais la première prime serait accordée à l'animal qui viendrait immédiatement après eux dans l'ordre de mérite.

ART. 21. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races âgés de dix huit mois au moins :

- Une 1^{re} prime de 50 fr. Une 3^e prime de 35 fr.
- Une 2^e — de 40 Une 4^e — de 30

Quatre primes aux vaches laitières de 3 à 6 ans :

- 1^{re} prime, 40 fr. 3^e prime, 30 fr.
- 2^e — 35 4^e — 20

Aux génisses de toutes races âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

- Une 1^{re} prime de 40 fr. Une 3^e prime de 30 fr.
- Une 2^e — de 35 Une 4^e — de 20

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

- Une 1^{re} prime de 30 fr. Une 3^e prime de 20 fr.
- Une 2^e — de 25

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

- Une 1^{re} prime de 20 fr. Une 3^e prime de 10 fr.
- Une 2^e — de 15

Pour l'espèce ovine.

Aux béliers de toutes races, âgés au moins d'un an :

- Une 1^{re} prime de 30 fr. Une 2^e prime de 25 fr.

Aux brebis de toutes races, âgées au moins d'un an :

- Une 1^{re} prime de 20 fr. Une 2^e prime de 15 fr.

mer par bataillons en masse, au bas de la pente par laquelle arrivait l'ennemi.

Vers dix heures et demie, une forte colonne d'infanterie kabyle tenta une descente ; mais le maréchal Bugeaud, qui suivait ce mouvement, donna le signal, et fit monter son infanterie sur le premier plateau. Notre cavalerie se précipita alors en avant avec un élan plein d'enthousiasme, et les cavaliers ennemis furent dispersés en un clin-d'œil.

L'infanterie kabyle se reploya aussitôt et alla prendre position sur une chaîne de collines élevées qui formait un grand arc de cercle. « J'avais donc, dit le maréchal Bugeaud, presque tous les ennemis sur le côté droit de ma ligne de marche. Mon infanterie était arrivée en face du sommet de l'arc ; je fis faire tête de colonne à droite et je fis attaquer le sommet par un bataillon du 48^e, et par le bataillon de tirailleurs indigènes. La ligne de défense de l'ennemi fut ainsi coupée en deux, et il se mit à fuir sur toutes les arêtes et dans tous les ravins en arrière de là. »

Les deux bataillons engagés de ce côté, après avoir enlevé le centre de la position, se rabattirent à droite et à gauche, et chassèrent successivement les Kabyles de toutes les collines dont l'abord n'était pas trop difficile.

Dès lors la déroute fut complète ; les masses ennemies se précipitèrent dans toutes les directions, cherchant un abri dans les ravins les plus profonds, et nos troupes res-

tèrent maîtresses du champ de bataille.

Il était temps, du reste, que la victoire vint couronner les héroïques efforts de nos soldats. L'infanterie n'avait pas mangé depuis le matin, les chevaux étaient harassés ; il était trois heures de l'après-midi, et l'on se battait depuis dix heures. Le maréchal jugea à propos de s'arrêter.

On avait enlevé un butin considérable dans le sac des villages, et, le soir, on fit bombance sous les tentes, bombance tellement copieuse qu'elle faillit causer un malheur dont les suites eussent été incalculables.

Il est d'habitude qu'après une victoire les liens de la discipline se relâchent un peu, et que les chefs se montrent moins sévères sur l'observation des consignes.

Cette nuit, les zouaves, les tirailleurs, les soldats du 48^e, presque tout le camp enfin, tous ceux du moins que le pillage avait enrichis, s'étaient livrés à de nombreuses libations, et le plus grand nombre s'étaient endormis lourdement, l'esprit un peu troublé et avec une forte pointe d'ivresse.

Tout dormait au camp, et les sentinelles elles-mêmes vacillaient légèrement sous les armes.

Tout-à-coup un grand cri s'éleva... et une décharge meurtrière vint frapper les premiers rangs de nos soldats. Le feu fut, dit-on, un moment si vif, que ceux-ci hésitaient à se relever ; il fallut que les officiers leur donnassent l'exemple. (La suite au prochain numéro.)

ART. 22. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée ; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 21 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché des prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté en l'Assemblée générale du Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur, le 14 août 1856.

Le Secrétaire,
V. DUCAMP.

Le Président,
L. DU BAUT.

Vu et approuvé :

A Saumur, le 18 août 1856.

Le Sous-Préfet, V^e O'NEILL DE TYRONE.

Pour la chronique locale :

P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront le 22 septembre, pour la seconde partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Marseille, mardi 2 septembre. — Les arrivages de blé se sont élevés, pour le mois d'août, au chiffre de 1,100,000 hectolitres. Dans la seule journée d'hier, il en est entré dans le port 150,000 ; aussi le prix du blé et du maïs baisse-t-il. On craint que l'engorgement n'amène des procès. — L'intendance de l'armée française a opéré, à Constantinople, des ventes considérables. Elle a également résilié son marché de mouture. — M. Blanchet s'embarquera sur le navire le *Victor-Emmanuel*.

« Les garnisons de Bosnie et d'Albanie vont être renforcées pour tenir en respect les Monténégrins. M. Bach, membre du cabinet autrichien, est à Cattaro pour donner des conseils pacifiques au prince Danilo.

« La campagne projetée par les Russes contre la Circassie est indéfiniment ajournée. Ferouth-Khan, ambassadeur de Perse à Paris, se rend à Londres pour terminer le conflit anglo-persan. » — Havas.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'août 1856, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 3, le thermomètre centigrade étant monté à 35 degrés 6 dixièmes au-dessus de zéro ; le minimum de température a été observé le 25, le thermomètre étant descendu à 14 degrés 3 dixièmes au-dessus de zéro ; la température moyenne du mois est + 23 degrés 599.

Le baromètre a atteint son maximum de hauteur le 29, étant monté à 763 millimètres 4 dixièmes ; son plus grand abaissement, qui est 735 millimètres, a été observé le 18, et sa hauteur moyenne est 749 millimètres 20.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 33 fois, nuageux 41 et couvert 19 ; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 9 jours de beau temps, et 6 de très-beau temps ; il n'y a eu que 7 jours de pluie qui ont donné 19 millimètres 1 dixième d'eau ou 19 litres 1 décilitre par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 4 fois, nord-est 1, est-nord-est 2, est 12, est-sud-est 1, sud-sud-est 2, sud 6, sud-sud-ouest 5, sud-ouest 9, ouest-sud-ouest 2, ouest 14, nord-ouest, 2 et nord-nord-ouest 2 ; total 62.

Vent moyen 10, vent fort 5, orage 1.

Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du pont Cessart, 80 centimètres le 2 et le 6 août, 78 c. le 13 ; 92 c. le 25 ; et 86 c. le 29.

Saumur, le 1^{er} septembre 1856.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 80
4 1/2 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 70 45.
4 1/2 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 94 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HERY, notaire à Bressuire, et M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

Par Adjudication,

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UNE MAISON,

Située à Bressuire, rue du Dauphin.

L'adjudication aura lieu le mardi 23 septembre 1856, à midi, en l'étude de M^e HERY, notaire à Bressuire.

DÉSIGNATION DE LA MAISON.

Cette maison est construite en pierres et couverte en tuiles. Elle comprend : 1^o deux corps de bâtiments séparés l'un de l'autre par la cour qui va être indiquée, et composés, savoir : l'un, ayant aspect sur la rue dont il va être mention, au rez-de-chaussée, de deux pièces servant de magasin, d'une chambre à feu et d'une quatrième pièce servant de cuisine ; sur ce rez-de-chaussée, d'une chambre à feu avec placard et alcôve, d'une autre chambre aussi à feu, d'un petit cabinet froid et d'une autre pièce à cheminée, servant ou pouvant servir, de cuisine, avec grenier régnant sur ces quatre dernières pièces. L'autre corps de bâtiment, composé au rez-de-chaussée d'une grande pièce à cheminée, d'une buanderie, d'une écurie et lieux d'aisances à deux compartiments, d'une chambre haute à feu surmontée d'un grenier ; 2^o et une cour, dans laquelle est un puits avec pompe. — Cette maison touchant d'une bout à la rue du Dauphin, des deux côtés M. Roualec dit Vannetté, et de l'autre bout les enfants Descharneau. Elle est mise à prix à la somme de huit mille francs, ci. 8,000 fr.

Ladite maison appartient à M^{me} Agathe-Clara Gasnier, mariée sous le régime dotal avec M. Constantin Belsicard, négociant, et demeurant avec lui aux Rosiers (Maine-et-Loire).

La vente a été ordonnée par un jugement du Tribunal civil de Saumur, du douze juillet dernier, enregistré, rendu sur la demande de ladite dame, assistée et autorisée de son mari.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Hery, notaire à Bressuire.

Pour la poursuite de cette vente, les époux Belsicard ont constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e HERY, notaire à Bressuire.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le premier septembre mil huit cent cinquante-six.

CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le 23 août 1856,

Il appert :

Que dame Julie Lemoine, épouse de M. Jean Bédouit, marchand, demeurant à Saumur,

A été séparée de biens d'avec sondit mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, ce jour 1^{er} septembre 1856.

(531) CHEDEAU.

A LOUER

Présentement,

UNE PETITE MAISON,

Sise à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, composée d'un atelier pouvant être converti en cour, caves, cuisine, chambres à coucher, grenier, etc.

S'adresser à M. GIRARD, rue du Paradis, à Saumur. (532)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, n^o 26.

S'adresser à M. BOULISSIÈRE, propriétaire de la maison. (533)

A VENDRE

UN APPAREIL

à distiller la betterave,

Entièrement complet, y compris : chaudières, pompes, alambic, cuiviers, macérateurs, appareils et cuivreries pour les cuves à fermentation, coupe-racines et laveurs.

S'adresser à M. GOUBY, rue Haut-Saint-Pierre à Saumur. (534)

A CÉDER

UN FONDS

DE MARÉCHAL-FERRANT,

Bien achalandé, situé aux Rosiers. S'adresser à M^{me} veuve GUITTON.

A LOUER

De suite, en totalité ou par parties, Rue d'Orléans, 52,

DEUX BEAUX APPARTEMENTS, Avec balcon donnant sur la rue.

Les appartements sont composés : l'un de 6 chambres, et l'autre de 8. S'adresser à M. TOCHEFORT. (507)

CHANGEMENT de DOMICILE.

L'Etude de M^e BODIN, avoué, successeur de M. LECOY, est transférée rue d'Orléans, 66.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nantilly. (257)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 14 septembre 1856, à midi précis,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON,

NOUVELLEMENT RESTAURÉE, Sise à Saumur, place Saint-Pierre, n^o 12, dépendant de la succession de M^{me} DUVEAU, consistant en :

Une boutique à cheminée, avec arrière-boutique, cave dessous, une chambre à cheminée au premier étage, une chambre pareille au deuxième étage, deux chambres au troisième étage, grenier au-dessus.

Joignant pardevant la place Saint-Pierre, d'un côté du levant M. Chantouneau, d'autre côté du couchant M. Bouchereau, au fond du nord M^{me} Delaporte.

Facilités pour les paiements.

S'adresser : 1^o A M. Charles DUVEAU, bijoutier, rue du Marché-Noir ;

2^o A M. PELOU, rue du Puits-Neuf, n^o 36 ;

3^o Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (516)

A CÉDER

Présentement,

TOUT MEUBLÉ

L'HOTEL DES MESSAGERIES, Situé à Saumur.

S'adresser à M. BOUCHÉ, qui l'occupe.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

Sise rue des Basses-Perrières, n^o 10.

S'adresser à M^{me} V^e PETIT ou à M. TERRIEN. (476)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Contenant 100 hectares,

Avec une charmante habitation sur les bords du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (449)

A LOUER PRÉSENTEMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y adjoignant, plante de 400 arbres fruitiers.

Le tout situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange ; à Angers, ph^{ie} Ménière. (59)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

ÉTUDE SUR LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

Par F. DABURON,

Juge au Tribunal civil de Saumur et membre du Conseil général.

A Saumur, chez tous les Libraires ;

A Angers, chez MM. COSNIER ET LACHÈSE, LAINÉ ET BARRASSÉ ;

A Paris, chez M. LECOFFRE, rue du Vieux-Colombier, 29. (528)

COSMÉTIQUES A LA GLYCÉRINE

Approuvés par la Société d'encouragement. Médaille d'argent, Exposition 1854 (Rennes).

Glycérine aromatisée de Bruère-rérin. Cosmétique par excellence. Ses propriétés assouplissantes et lénitives sont disparates toutes les affections légères de la peau, telles que rougeurs, boutons, efflorescences, démangeaisons, etc.

Vinaigre de Bruère-rérin. aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations analogues, surtout pour la toilette des dames, en raison de la Glycérine qu'il contient.

Savon de Bruère-rérin. à la Glycérine. Il pénètre et assouplit la peau, très-utile aux pianistes, dont il facilite le mouvement des doigts.

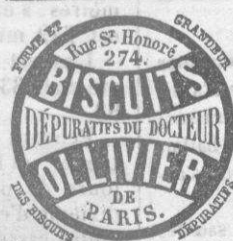
Pâte de Bruère-rérin. à la Glycérine. Elle préserve les mains des gerçures et des crevasses, et convient aux personnes dont la peau est délicate.

Poudre de Fernandez. s'emploie comme la pâte d'amande, le rapport constate qu'elle lui est préférable.

ODONTINE ET ÉLIXIR ODONTALGIQUE.

Ces dentifrices sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. Le savant académicien, qui en est l'auteur et auquel la médecine est redevable de plusieurs découvertes très-importantes, a consigné, dans l'instruction qui accompagne chaque boîte et chaque flacon, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés, et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154 ; à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur ; à Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur ; à Segré, M. GÉRARD, libraire. (15)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilon ; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar ; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)